



Responsabilités de l'enseignant pivot

Enseignement régulier

Extrait du *Cadre de référence pour l'accompagnement des étudiants éprouvant des difficultés*

- S'informer et se tenir à jour quant aux ressources disponibles au Collège afin de soutenir les enseignants.
- Coordonner la mise en œuvre du PA¹.
- Coordonner les activités de **prévention** spécifiques au programme et qui impliquent plus d'un cours (ex. : établissement d'un calendrier d'examens).
- Coordonner les interventions de **dépistage** des étudiants en difficulté et cibler l'aide adaptée à leurs besoins :
 - Solliciter les enseignants, l'API ou d'autres ressources du Collège pour obtenir des informations pertinentes au sujet des difficultés que présentent des étudiants.
 - Partager avec des enseignants ou l'API ou d'autres personnes-ressources des informations sur les difficultés que présentent des étudiants.
 - Organiser des rencontres d'échange entre les personnes concernées, lorsque nécessaire.
- Coordonner les interventions de **soutien** aux étudiants en difficulté et leur suivi, et soutenir les enseignants :
 - Lorsque nécessaire, faire le suivi auprès des enseignants et de l'API qui ont contribué au dépistage.
 - Lorsque nécessaire, aller chercher conseil auprès de ressources spécialisées au Collège (voir Annexe 2).
- Informer sur le PA du programme, dans les contextes suivants :
 - Répondre à toute demande d'information au sujet du PA du programme (des étudiants, des enseignants, des personnes ressources, le personnel de la direction, etc.).
 - Informer sur les règles liées au partage de renseignements personnels.
 - Assurer la transition auprès de la personne qui prendra la relève comme enseignant pivot.
- Contribuer au **suivi du PA** :
 - Présenter un rapport écrit, en juin chaque année, au comité de programme sur les actions réalisées, fournir une appréciation de celles-ci et faire des recommandations, le cas échéant, sur des modifications à apporter au PA.

¹ Le rôle de l'enseignant pivot s'exerce dans le respect des champs d'expertise professionnelle et selon les règles du Collège liées au partage de renseignements personnels, ainsi que de leur conservation et destruction.